

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : Mr David Buisson (maire), Mr Patrick Charles (conseiller municipal), Mr Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), , Mr Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), Mr André Derory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mr Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

EXCUSE(S) : Mme Audrey Bessay (1er adjoint) qui donne pouvoir à Mr Guillaume Chavaren

SECRETAIRE DE SEANCE : André Derory

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) CLOTURE ET TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET DE L'EAU A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Pour rappel :

Budget de fonctionnement déficitaire :- 1316.42e

Budget investissement excédentaire : +57347.81^e

→ Résultat : 56031.39€

DECISION : Le conseil municipal approuve ces résultats et donne pouvoir au maire pour clôturer ces comptes.

2) DELIBERATION MODIFICATIVES.

La commune de Pommier en Forez a subi un sinistre juridique important a sollicitée la solidarité des communes de la Loire. Le conseil municipal a décidé d'apporter un soutien de 180€. De manière administrative, une ligne budgétaire doit être créé (compte 6713 +200€ et compte 61522 -200€).

DECISION : Le conseil municipal approuve la délibération modificative.

3) DEVIS POUR LE TERRAIN DE JEUX.

3.1. LOT 4 TERRAIN DE JEUX METALLERIE.

Ce lot concerne la console et la porte coulissante : deux devis sont présentés. Celui de l'entreprise Damon pour 4370€ et celui l'entreprise Pallay 6580€.

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Damon.

3.2. BARRIERE :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de faire le choix de l'entreprise pour la réalisation de la barrière : 2 devis sont présentés. Celui de l'entreprise Damon pour 11077€ et celui de l'entreprise Pallay pour 18400€.

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Damon.

3.3. LOT MAÇONNERIE.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de faire le choix de l'entreprise pour la réalisation de la maçonnerie : 2 devis sont présentés. Celui de l'entreprise Lafond pour 18042€ et celui de l'entreprise Archimbaud pour 14772.50€.

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Archimbaud.

4) TARIFS 2021 SALLE DES FETES.

Monsieur Patrick Charles a présenté plusieurs propositions.

DECISION : Le conseil municipal a retenu la proposition numéro 2.

	HABITANT	NON HABITANT
Apéritif	220	300
Conférence	100	180
Assemblée Générale	100	180
Théâtre	250	330
Concours de belote	250	330
Loto	250	330
Tripes	250	330
Soirée privée	220	300
Assemblée générale avec repas	220	300
Bal	250	330
Thé dansant	250	330

Université pour tous	25	
Forfait gym	250 € soit 7 € la séance	
La boîte à Chansons	7 € la séance	
Forfait vaisselle	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts
Forfait vaisselle association	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts
Casse vaisselle ou perte	2 € pièce	
Caution	500 €	500 €

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Ce sujet nécessite une étude approfondie, le conseil municipal reconduit les aides attribuées en 2019. De plus, le conseil municipal attribue 100€ pour les associations nouvellement créées : « la bibliothèque », « le club des jeunes », « Saint Georges en Couzan 2019 », « Les classes ».

- Association Communale de Chasse Agréée : 50 €
- SAUVEGARDE 42 : 48 €
- Batterie Fanfare l'Espérance : 310 €
- Association Sportive de Couzan : 200 €
- Familles Rurale : 50 €
- Boule du Cercle : 100 €
- Club de l'Amitié : 90 €
- FNACA : 90 €
- Comité des Fêtes : 300 €
- Boite à Chansons : 100 €
- Patrimoine et Culture : 100 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 230 €
- Sou des Ecoles : 300 €

6) DEVIS POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Trois devis ont été présentés pour l'impression des bulletins municipaux annuels :

- Entreprise SEDI : 327€
- Entreprise GRAPHI : 359€
- Entreprise ISAPRINT: 429€

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SEDI.

7) DEVIS ARCHITECTE CHAPELLE DE ST MARTIN

Deux devis ont été présentés aux conseillers municipaux :

- Celui de l'architecte Mme Mosqual : 13950€ qui propose, une étude très approfondie sur l'histoire de cette chapelle et l'APS.
- Celui de l'architecte M Jambresic : 2970€ qui propose uniquement l'APS.

Monsieur le Maire demande un vote à bulletin secret ce qui a été accepté par le conseil municipal. L'architecte Mr Jambresic a obtenu 9 voix et l'architecte Mme Mosqual obtenu 2 voix

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition de l'architecte M Jambresic.

8) VENTE DU BATIMENT DES ANCIENS SANITAIRES PLACE DU GRAND PUIT.

Etant donné l'existence d'un lien de parenté de Mr Guillaume Chavaren et Mr Patrick Charles avec les des potentiels acquéreurs, ces derniers ne prennent pas part au débats et au vote.

DECISION : Après le débat, le conseil municipal accepte la vente pour la somme de 100€ avec la possibilité d'échange avec une soulte sur l'achat de terrains à l'Olme.

9) VENTE DE LA PARCELLE A R 304 SECTION COMMUNAUX DE VIAL.

Des habitants du hameau de Vial souhaitent acquérir la parcelle AR304 pour y installer une micro station or, les ayants droit propriétaires, n'ont pas autorisés la vente de la dite parcelle mais autorise l'installation de la micro station.

DECISION : Après le débat, le conseil municipal n'accepte pas l'installation de la dite station mais autorise le passage d'une canalisation afin de permettre l'installation sur un terrain en aval.

10) NOMINATION D'UN ELUS REFERENT BOIS.

Un représentant du conseil municipal doit être désigné pour la filière bois.

DECISION : Monsieur Patrick Charles est nommé titulaire.

11) RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE.

Plusieurs demandes affluent pour rénover le « petit » patrimoine du village. Le conseil municipal se réjouit de ces initiatives bénévoles en faveur de la mise en valeur du village mais souhaite émettre certaines règles afin de cadrer le processus.



DECISION : Le conseil municipal décide d'aider financièrement les bénévoles à hauteur de 50% plafonné à 1000€.

12) NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNAL DU LOGEMENT.

DECISION : Stéphane Guerreau titulaire et Françoise Deygat suppléante.

13) DEPLACEMENT PROJECTEUR MAIRIE.

Suite à l'agrandissement de la salle des fêtes un projecteur éclairait seulement le toit. Il a été décidé de déplacer les deux sur la façade de la mairie avec le remplacement de lampes plus économe ainsi que celle sur la salle des fêtes pour un montant de 1949€ (enveloppe voirie a L F A).

14) DEVIS REMPLACEMENT SOL JEUX MICRO CRECHE.

Lors du conseil municipal du 5 novembre dernier un deuxième devis a été sollicité. Ainsi l'entreprise GPE a formulé une proposition de 6740€ et l'entreprise Auvergne Forez a formulé une proposition de 3017€

DECISION : Le conseil municipal retient la proposition d'Auvergne Forez.

15) QUESTIONS DIVERSES :

15.1 REEMPLACEMENT DU COFFRET ELECTRIQUE VERS LA MADONE ET LA CROIX SUR LA PLACE DE L'EGLISE.

Deux devis sont présentés, celui de l'entreprise Derory pour 439€ et celui de l'entreprise Carton pour 355€. Le conseil municipal retient l'entreprise Carton.

15.2 AMENDE DE POLICE.

Monsieur le Maire fait part de l'existence de virages dangereux sur les routes communales. Un devis a été demandé à l'entreprise SEVAL TP (24860€). Le conseil municipal demande une aide pour élargir ce virage sur l'enveloppe amende de police.

15.3 ACTIONS CCAS.

Au vu du contexte sanitaire, le traditionnel repas pour les personnes de 70 ans et plus ne pourra pas avoir lieu. Le CCAS a décidé d'offrir un colis pour tous les concernés. La préparation et la distribution seront réalisées par les membres du CCAS et certain élus.

15.4 BARRIERE VERS LE FOOT.

Un devis pour poser une barrière vers le foot a été demandé à Agro2000. Le conseil municipal retient la barrière de 6 à 7 mètres pour un montant de 252€.

15.5 RENCONTRE AVEC LA GENDARMERIE.

Monsieur le Maire fait part de ses échanges avec la gendarmerie :

- Une première a eu lieu le mercredi 2 décembre en mairie
- Une deuxième est prévue le jeudi 10 décembre à 9heures en mairie avec visite des lieux avec le colonel de la Loire
- Une rencontre est prévue avec les maires de l'ancien canton le jeudi 17 décembre à 17heures à laquelle les élus sont les bienvenus

15.6 RENCONTRE PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur le Maire a invité l'ensemble du personnel communal à un pot de fin d'année, l'ensemble des élus est convié.

15.7 DOSSIER REVITALISATION DU BOURG.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dossier revitalisation du bourg a été retenu par LFA.

15.8 RENCONTRE LIVRADOIS FOREZ.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec le président Livradois forez le 13 janvier prochain

15.9 COULEUR JARDIN PUBLIC.

Monsieur le maire demande de faire le choix de la couleur pour les travaux au jardin public.

15.10 RENCONTRE VICE-PRESIDENT URBANISME.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la venue du vice-président en charge de l'urbanisme le 7 janvier à 17 heures en mairie.

22h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.